

RECONNAÎTRE AU CHAMP

UN ACCIDENT PHYTOSANITAIRE

Si une phytotoxicité est suspectée sur une parcelle, le coupable est à chercher parmi les produits appliqués lors du dernier traitement. Les symptômes, qui peuvent être fugaces, s'expriment généralement au plus tôt une semaine après l'application. Il est inutile de s'alarmer trop rapidement. Mieux vaut attendre quelques jours pour réaliser un diagnostic.



Les dérives d'embruns d'un produit phytosanitaire appliqué sur le champ voisin peuvent provoquer un accident en bordure de la parcelle.

Les symptômes

L'accident lié à une application phytosanitaire peut se présenter sous plusieurs formes.

1 - Le bord du champ est touché. Si la limite entre les zones saine et atteinte forme une « vague », l'accident est lié à la dérive d'embruns d'un produit phytosanitaire appliqué sur la parcelle voisine.

2 - Les zones atteintes marquent les débuts de rampes. Ce symptôme est en général lié à des démarrages lents. L'accident est provoqué par un surdosage sur ces zones.

3 - Les zones atteintes forment des bandes sur toute la longueur du champ. Elles peuvent s'expliquer par un doublement de rampe ou par une buse mal réglée, à l'origine là aussi d'un surdosage sur ces zones.

4 - Les zones atteintes forment un triangle en début de passage.

L'accident est lié à un fond de cuve restant d'un traitement précédent, le produit présent dans la rampe se vidant progressivement à partir des extrémités. Ce cas concerne les pulvérisateurs non ou mal rincés (cuve + rampe).

5 - Seules les zones où le pulvérisateur est passé sont atteintes.

Toute la parcelle est donc concernée, hormis les bords du champ, poteaux, angles...).

- L'accident est lié à un traitement phytosanitaire.
- Les symptômes avec grillures doivent, de manière générale, faire porter les soupçons sur un traitement récent.
- Les symptômes avec tassement de végétation, décoloration vert pâle, disparition de pieds ou épis vides ont à l'inverse certainement une origine plus ancienne.

Le diagnostic

Après avoir identifié un accident phytosanitaire, cinq points sont à vérifier pour s'assurer de la cause du problème.

1- Identifiez les derniers traitements réalisés avec le pulvérisateur.

Il est important de s'intéresser en particulier à ceux effectués sur d'autres cultures, car ces produits sont moins sélectifs du blé. Attention, le produit responsable de l'accident n'est pas forcément celui utilisé lors du dernier traitement réalisé avec le pulvérisateur. Un produit peut se fixer à la paroi du pulvérisateur et être libéré après plusieurs utilisations en fonction des formulations des produits utilisés. Les sulfonilurées sont dans ce cas et possèdent cette propriété de se fixer à la paroi. De telles situations concernent principalement les cultures dicotylédones (pois, colza, betterave, cultures légumières...)



Une buse mal réglée peut entraîner un surdosage sur toute la longueur du champ.



Les démarrages de rampe accentuent le phénomène.



Le plus souvent, il existe une zone où le pulvérisateur n'est pas passé, telle qu'un angle de parcelle ou un poteau.



L'observation à proximité d'un poteau permet de voir les zones non traitées.



Des phytotoxicités sont souvent observées au niveau des doublements de rampe.

2 - Répertoirez tous les traitements effectués sur la parcelle.

Lisez attentivement les étiquettes et vérifiez :

- que le produit est bien homologué sur la culture. Attention : des produits non homologués peuvent être sélectifs.
- que le stade d'application et la dose ont bien été respectés.
- que la dose a été adaptée au type de sol.

Si le traitement a conduit à mélanger plusieurs spécialités, vérifiez la compatibilité des produits et l'ordre du mélange. Pensez également aux adjuvants qui peuvent parfois amplifier l'expression d'un produit.

3 - Vérifiez le stade de la culture au moment du traitement.

Pour s'assurer que le produit a été appliqué à un bon stade, il peut être utile de repérer une parcelle où le même traitement a été utilisé. Si cette parcelle est saine, le traitement « suspect » a certainement été appliqué à un stade sensible sur la parcelle atteinte.

4 - Les conditions climatiques constituent le principal facteur d'expression des phytos.

Pendant l'application : il est préférable de traiter une plante non stressée et en bon état végétatif.

Après l'application : pour les herbicides, par exemple, une forte amplitude thermique avec des températures négatives, ou des chutes brutales de degrés, un excès d'eau peuvent augmenter les risques.

5 - Une phytotoxicité peut être due à une rémanence d'herbicide.

Elles se manifestent les années sèches (mauvaise dégradation du produit) et le plus souvent dans les sols les plus légers d'une parcelle hétérogène car il devient alors plus difficile d'adapter la dose au type de sol. Le non labour peut par ailleurs favoriser les rémanences d'herbicides.

Dans ce cas, la répartition des symptômes se fait suivant le passage du pulvérisateur de l'année précédente (début et doublement de rampe).

La lutte préventive

La lutte préventive passe par une bonne lecture de l'étiquette afin de s'assurer que le produit est homologué sur blé. Il s'agit également de connaître :

- le stade d'application,
- la dose d'application (parfois à moduler en fonction du type de sol),
- les compatibilités avec d'autres produits phytosanitaires et avec l'adjuvant.

Il ne faut pas traiter en cas :

- d'excès d'eau ou de déficit hydrique important,
- de fortes amplitudes thermiques accompagnées de gelées nocturnes,
- d'hygrométrie faible,
- de vent desséchant.

Il est important de vérifier que le pulvérisateur a bien été rincé.

Dans tous les cas, il faut rincer immédiatement le pulvérisateur après utilisation et éviter de laisser un produit plusieurs jours à l'intérieur.